

Commune de St Georges de Montclard  
Séance du 19 Février 2025

### **Procès-verbal de la séance du 19 Février 2025**

Le **19 Février 2025 à 18h00**, le Conseil Municipal de Saint Georges de Montclard, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Franck PINON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal **14 Février 2025**

**Présents** : Franck PINON, Thierry MARQUES, Pascale GEVAERT, Yannick LECATRE, Jean-Michel COUTURES, Philippe BEYNEY, Annick AEMMER SALEMBIER, Marie-Laure PASQUIER, Laurent NAVARRE.

**Absents excusés** :

**Quorum atteint**

**Pouvoirs** : Jacques BLANPAIN donne pouvoir à Franck PINON  
Matthieu PASQUIER donne pouvoir à Marie-Laure PASQUIER

**Secrétaire de séance** : Thierry MARQUES

## **ORDRE DU JOUR**

### • **PRET IMMOBILIER**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer l'achat de la boulangerie dont **le coût total hors taxes s'élève à 129 856.80 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMSO et décide en conséquence :

**Article 1** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt en euros</b>	100 000 €
<b>Objet</b>	Achat appartement et local commercial
<b>Durée</b>	15 ans
<b>Taux fixe (% l'an)</b>	3.60 %
<b>Périodicité des échéances</b>	Trimestrielle
<b>Type d'amortissement / échéances</b>	Echéances constantes
<b>Montant des échéances</b>	2 164.28 €
<b>Commission d'engagement</b>	150 €
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

\*selon les modalités contractuelles

**Article 2 :** le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

- **DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le conseil municipal

**Vu** le Code Général de Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

La création à compter du 20 février 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent des écoles relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 29H.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois 20 février 2025 au 04 juillet 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Un point est fait sur les travaux pour le logement de la poste.

**Séance close à 19h00**

FAIT A ST GEORGES DE MONTCLARD,

Le 20 Février 2025

Le Maire,

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST GEORGES DE MONTCLARD" around the top edge and "24140" at the bottom. A small star is visible at the bottom of the stamp.